

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE



Un service



<http://www.idcompetences.fr/>

Version du 05/10/2022

Vos compétences en action — ◆ —

La Validation des Acquis de l'Expérience



QU'EST CE QUE LA VAE ?

- La Validation des acquis de l'expérience (VAE) est un droit individuel (Décret n°2002-590 du 24 avril 2002). Elle permet d'obtenir tout ou partie d'une certification sur la base d'une expérience professionnelle d'**1 an minimum** après validation par un jury des connaissances et des compétences acquises.
- La certification qui peut être un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP accessible sur le site https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/)
- Il n'est pas nécessaire de suivre un parcours de formation.

QUI EST CONCERNE PAR LA VAE ?

La VAE s'adresse à toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, ayant une activité salariale, non salariale ou bénévole exercée de façon continue ou non, pendant une durée totale cumulée d'au moins 1 an en rapport avec le diplôme visé. Il est nécessaire de pouvoir justifier de son expérience (Bulletins de salaire, attestations d'association pour les activités bénévoles...).

POURQUOI FAIRE UNE VAE ?

- Votre expérience professionnelle vous a permis de développer des compétences, des connaissances mais malgré tout vous pouvez à un moment donné de votre carrière être freiné dans votre évolution ou dans votre recherche d'emploi car votre niveau de diplôme initial n'est pas en adéquation avec votre niveau de compétences et/ou de responsabilités.
- La VAE peut vous permettre de lever ce frein en obtenant (sans repartir en formation) un diplôme qui valorise vos compétences.
- La VAE peut aussi être envisagée pour un projet de reconversion professionnelle qui nécessite une reprise d'études ou pour accéder à des concours.

LA VAE N'EST PAS UN SYSTÈME D'EQUIVALENCE !!!

ELLE PERMET D'OBTENIR LES MÊMES DIPLÔMES QUE CEUX OBTENUS PAR LA VOIE FORMATION + EXAMEN



La VAE, comment faire ?



ETAPE 1

IDENTIFIER LE DIPLÔME



- Si vous disposez d'une expérience professionnelle d'1 an minimum (soit minimum 1600 heures), vous pouvez valoriser cette expérience dans le cadre de la VAE.
- Vous pouvez consulter le site <https://www.negoventis.cci.fr/> pour repérer le diplôme du domaine commercial qui peut correspondre à vos compétences.

- Si vous avez identifié un diplôme de la CCI qui vous intéresse et pour lequel vous présentez une expérience adaptée, vous pouvez initier votre demande en précisant votre projet (Diplôme repéré, situation professionnelle et motivation à la VAE) et joindre un CV actualisé à l'adresse suivante: sophie.dubois@lemans.cci.fr

- Si aucun diplôme proposé par la CCI ne correspond à vos domaines de compétences, ne renoncez pas !!! Il y a plus de 2700 certifications en France accessibles par la VAE, vous trouverez donc le bon diplôme et vous avez besoin d'un conseil pour vous aider dans cette recherche.

- L'IDC vous propose un entretien-conseil VAE pour vous aider à identifier le diplôme adapté et vous permettre de lancer votre VAE. Pour plus d'information, consulter notre « **Fiche produit Entretien-Conseil VAE** » (Prestation payante 120 €)

Ou

- Vous pouvez bénéficier d'un conseil en évolution professionnelle, au 0 800 949 149 ou via <https://www.infocep.fr/> pour les salariés ou auprès de votre conseiller Pole Emploi pour les demandeurs d'emploi.



La VAE, comment faire ?



ETAPE 2

OBTENIR VOTRE RECEVABILITE

- Suite à l'envoi de votre demande par mail, un rendez-vous (gratuit) vous sera proposé pour vous présenter la démarche, préciser votre projet et vous communiquer le dossier de recevabilité (si le projet est validé).
- Vous complétez votre dossier de recevabilité et joignez au dossier les preuves de votre expérience (certificat de travail, bulletin de salaire ou autres justificatifs...).
- Ce dossier complété fera l'objet d'une étude de recevabilité qui consiste à vérifier que l'expérience est bien d'une année minimum et que celle-ci est bien en lien direct avec la certification visée en terme de domaines d'activités et de niveau de responsabilité ou d'autonomie sur les activités professionnelles.
- Vous recevez dans un délai de 1 à 2 mois maximum à réception du dossier complet, un avis de recevabilité ou de non-recevabilité.

ETAPE 3

METTRE EN PLACE VOTRE ACCOMPAGNEMENT VAE

- L'accompagnement VAE est un dispositif qui s'organise sur des temps de RDV individuel avec votre accompagnateur VAE pour vous aider à construire votre dossier de validation. L'accompagnement n'est pas obligatoire mais statistiquement on constate qu'il limite les abandons et contribue à de meilleurs taux de réussite.
- Vous établissez un planning de RDV avec votre accompagnateur selon vos disponibilités et en fonction de votre date de jury.
- Vous effectuez une demande de prise en charge soit dans le cadre du CPF, soit auprès de Transition Pro Pays de la Loire ou auprès de votre conseiller Pôle Emploi. L'IDC vous accompagne dans ces démarches.
- Dans un délai de 1 à 2 mois, vous obtenez l'accord de financement, vous pouvez démarrer votre accompagnement !!



La VAE, comment faire ?



ETAPE 4

CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE VALIDATION

- Votre dossier doit permettre de présenter au jury votre parcours professionnel, vos motivations à la VAE et apporter la preuve que vous avez réalisé les activités professionnelles qui sont associées au diplôme visé.
- Vous allez donc décrire ces réalisations professionnelles de façon suffisamment précise et concrète pour permettre au jury d'évaluer la maîtrise des compétences et des connaissances attendues pour obtenir le diplôme,
- L'accompagnateur vous prépare ensuite pour votre entretien avec le jury

La VAE nécessite une forte implication du candidat qui doit entre chaque RDV construire progressivement des écrits qui permettront la construction de ce dossier.

- Il est donc nécessaire de pouvoir se dégager du temps dans la semaine (3 à 4 heures minimum) et cela sur plusieurs mois. Au total, une VAE peut nécessiter (selon le diplôme et le candidat) entre 150 à 200 heures de travail personnel.
- Cela peut paraître beaucoup mais ce diplôme que vous visez peut nécessiter par la formation un minimum 500 heures de formation jusqu'à 1500 heures et du travail personnel en plus !!!

ETAPE 5

PASSER EN JURY VAE

- Dernière étape, l'entretien avec le jury. Le jury a préalablement analysé votre dossier et il souhaite vous rencontrer pour échanger avec sur votre parcours, votre projet de VAE. Vous allez ensuite présenter votre dossier, les activités que vous avez mises en avant et répondre aux questions du jury.
- Les membres de jury VAE sont des professionnels de votre métier spécialement formés pour la VAE. Il vous faut adopter une posture professionnelle, connaître parfaitement votre dossier, répondre aux questions et les convaincre de vos compétences !!

- Le jury délibère et prend une décision qui peut être la validation totale du diplôme ou la validation d'une ou plusieurs unités du diplôme, la validation partielle.
- Le jury peut vous informer de sa décision à la suite de la délibération mais le plus souvent vous serez informé ultérieurement (mais rapidement) de la décision.



Quelques repères pour la VAE



QUELQUES SITES DE REFERENCES :

S'INFORMER SUR LA VAE : VAE.GOUV.FR

RECHERCHER UN DIPLÔME :

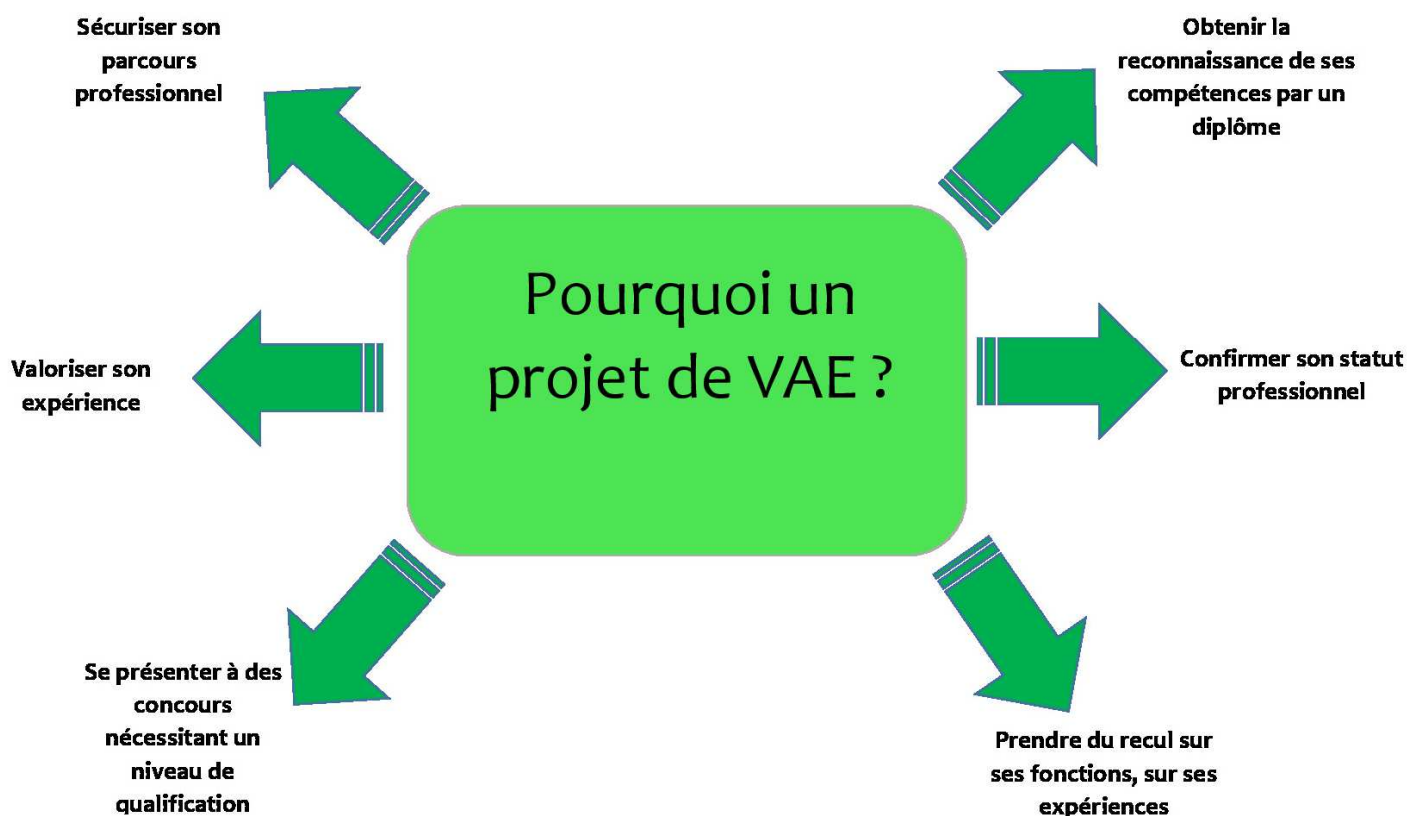
https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/

<https://avril.pole-emploi.fr/>

FINANCER UNE VAE : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

<https://www.transitionspro-pdl.fr/?s=VAE>

La VAE, un outil de développement personnel et professionnel



Entretien-Conseil VAE



Un service



Prérequis

Le futur candidat doit pouvoir justifier d'une expérience de 1 an minimum soit 1607 sur une fonction, un métier.

Cette durée d'expérience peut être obtenue en cumulant plusieurs périodes ou une période d'exercice suffisante à temps partiel.

Ce dispositif est accessible aux personnes en situation de handicap

Objectifs

- Cerner les enjeux d'une VAE pour votre projet professionnel et personnel
- Identifier la certification la plus appropriée à votre expérience et en cohérence avec votre projet professionnel
- Repérer les étapes d'une démarche VAE
- Appréhender les exigences de la VAE en terme d'implication et de travail personnel
- Identifier le mode de financement
- Initier votre recevabilité

Durée

1 à 2 entretiens d'environ 1h00 chacun

Modalités et délai d'accès

Sur RDV à réception de la fiche de liaison

Moyens pédagogiques

- Entretien individuel
- Entretien d'explicitation
- Questionnement ouvert
- Explication et analyse des référentiels

Contenu

- Analyser votre parcours et votre projet professionnel
- Repérer votre ou vos domaines d'expérience
- Identifier les domaines d'expérience à valoriser en lien avec votre projet professionnel ou personnel et les objectifs visés
- Rechercher les certifications possibles
- Présenter les hypothèses de titre ou diplôme accessibles au regard de l'expérience et du projet professionnel ou personnel
- Analyser le référentiel d'activités professionnelles des certifications repérées
- Valider la certification en prenant en compte les critères de recevabilité et les modalités de validation
- Repérer les étapes de la démarche
- Informer sur les étapes du projet de VAE, sur ses modalités pratiques et sur les possibilités de financement
- Sensibiliser sur la nécessaire implication du candidat sur la démarche et évaluer sa capacité à la mener à terme
- Initier la démarche VAE
- Fournir le dossier de recevabilité ou mettre en relation avec le service valideur
- Si besoin, présenter et conseiller sur les autres prestations d'aide à la mobilité professionnelle

Dernière modification : 10/10/2022

Tarif

- 120 € pour 1h00 d'entretien

Pourquoi choisir l'IDC pour votre Entretien-Conseil VAE?



Un service



Nos engagements

- Créer une relation propice à l'échange
- Se montrer disponible et être à l'écoute de vos remarques et attentes
- Vous aider à comprendre et transcrire les activités et compétences du référentiel
- Veiller à ce que les productions répondent aux exigences du dossier établi par le certificateur sur la forme et le fond.
- Vous alerter en cas d'écarts par rapport aux attendus
- Maintenir l'implication et de la motivation tout au long du parcours
- Mettre en place toutes les conditions pour faciliter l'expression de vos expériences
- Respecter les règles de neutralité et confidentialité
- Vous apporter rigueur et méthode dans la construction de votre dossier
- Vous permettre de finaliser votre dossier dans les délais impartis

Nos résultats

- 183 personnes ont bénéficié d'un conseil expert VAE ou d'un appui à la recevabilité en 2021
- 93 %* des personnes ont été « satisfaite » voire « très satisfaite » du conseil reçu.
- * *Données enquête 2021*

Notre implication dans la VAE depuis 2004

L'IDC intervient comme acteur de la VAE sur le territoire de la Sarthe depuis 2004 en tant que Conseil expert VAE pour le Conseil Régional des Pays de la Loire. Depuis 18 ans, ce sont plus de 1 700 personnes qui ont bénéficié de l'expertise de l'IDC dans le cadre soit d'un conseil sur le choix du diplôme soit d'un accompagnement VAE.

Nos accompagnateurs VAE sont des consultants expérimentés dans l'accompagnement professionnel des salariés et demandeurs d'emplois.

Nous intervenons plus régulièrement sur l'accompagnement VAE des **certifications CCI** (Niveau IV ou niveau I), des **diplômes de Jeunesse et sports**, sur le **DEAES** (3 spécialités) du Ministère des solidarités et de la santé.

Cependant, nos accompagnateurs peuvent intervenir sur tout niveau et domaine de certification et sont à l'écoute de vos besoins pour vous proposer et vous conseiller un accompagnement adapté à vos attentes.

Si nécessaire, un **dispositif complémentaire et individuel d'appui à l'écriture** peut vous être proposé en partenariat avec le Centre d'Etudes de Langue de la CCI. Ce dispositif peut être financé dans le cadre du CPF.

Vos compétences en action

Contact :

Christèle VERRIER – 02 43 21 58 10

idc@lemans.cci.fr

Accompagnement VAE



Un service



Prérequis

- Le candidat doit disposer d'une décision de recevabilité valide (Datant de moins d'1 an, sinon il est nécessaire de vérifier auprès du certificateur la validité de la recevabilité).
- Ce dispositif est accessible aux personnes en situation de handicap

Objectifs

- Construire votre dossier de validation incluant des descriptions d'activités, des éléments de preuves conformément en aux exigences du certificateur
- Se préparer à l'entretien de jury VAE

Durée

- 20 heures réparties entre entretiens individuels, relecture et analyse des productions intermédiaires et du dossier final
- Le planning d'accompagnement est à établir avec le candidat sur la base d'entretiens individuels de 2 heures (le plus souvent) selon vos disponibilités et l'échéance du jury. La durée de l'accompagnement ainsi que les modalités peuvent être adaptées aux besoins du candidat.

Modalités et délai d'accès

- Premier RDV (gratuit) avec l'accompagnateur pour vous présenter la démarche, faire le point sur votre projet et définir un accompagnement adapté à vos besoins.
- Accompagnement pour effectuer votre demande de prise en charge
- Le démarrage de l'accompagnement nécessite un délai de 1 à 2 mois selon les modalités de prise en charge (délai d'acceptation par les financeurs)

Contenu

L'accompagnement doit permettre au candidat de :

- S'approprier le dossier de validation et analyser les attendus en matière d'activités professionnelles
- Retranscrire ses exigences en lien avec le parcours professionnel, le poste, les missions
- Mettre en mot les activités professionnelles, illustrer et expliciter l'expérience professionnelle
- Produire des écrits professionnels, structurés, synthétiques et appuyés par tout document professionnel (apport de preuves)
- Créer un support de présentation pour l'entretien avec le jury (si nécessaire)
- Présenter oralement son parcours et son projet professionnel
- Exposer ses motivations par rapport à la VAE et au choix du diplôme
- Répondre aux questions du jury en argumentant et en présentant une preuve de la maîtrise de l'activité

Moyens pédagogiques

- Entretien individuel
- Entretien d'explicitation
- Questionnement ouvert
- Apports méthodologiques
- Relecture des productions et appui au choix des preuves à fournir
- Entraînement oral à l'exposé de vos motivations, de votre parcours, de vos réalisations et de votre projet professionnel

Tarifs et financements

- 1720 € pour 20 heures d'entretiens + relecture et analyse du dossier (Frais de jury non compris)
La durée peut être modifiée selon vos besoins
- Financement dans le cadre du CPF autonome ou par Transition Pro Pays de la Loire (Pour les salariés secteur privé)
- Pour les demandeurs d'emploi : Possibilité de prise en charge via un co-financement Pole Emploi et Conseil Régional des Pays de la Loire
- Autofinancement

Version applicable du 10/10/2022

IDC
1 Bd René LEVASSEUR – CS 91435 – 72014 LE MANS Cedex 2
02 43 21 58 10
www.idcompetences.fr

Pourquoi choisir l'IDC pour votre accompagnement VAE?



Un service



Nos engagements

- Créer une relation propice à l'échange
- Se montrer disponible et être à l'écoute de vos remarques et attentes
- Vous aider à comprendre et transcrire les activités et compétences du référentiel
- Veiller à ce que les productions répondent aux exigences du dossier établi par le certificateur sur la forme et le fond.
- Vous alerter en cas d'écarts par rapport aux attendus
- Maintenir l'implication et la motivation tout au long du parcours
- Mettre en place toutes les conditions pour faciliter l'expression de vos expériences
- Respecter les règles de neutralité et confidentialité
- Vous apporter rigueur et méthode dans la construction de votre dossier
- Vous permettre de finaliser votre dossier dans les délais impartis

Nos résultats

- Depuis 2018, l'IDC a accompagné 22 personnes dans la rédaction de leur dossier VAE
- 89 %* des personnes accompagnées par l'IDC ont finalisé leur dossier de VAE.
- 80 % *des personnes ont validé totalement leur diplôme
- 13 %* des personnes ont validé partiellement leur diplôme.
- 100%* des personnes pleinement satisfaites et au-delà de leur attentes de leur accompagnement
- 100%* des personnes recommandent l'IDC pour l'accompagnement VAE

** Résultats cumulés et données enquêtes de 2019 à 2021*

Notre implication dans la VAE depuis 2004

L'IDC intervient comme acteur de la VAE sur le territoire de la Sarthe depuis 2004 en tant que Conseil expert VAE pour le Conseil Régional des Pays de la Loire. Depuis 18 ans, ce sont plus de 2 000 personnes qui ont bénéficié de l'expertise de l'IDC dans le cadre soit d'un conseil sur le choix du diplôme soit d'un accompagnement VAE.

Nos accompagnateurs VAE sont des consultants expérimentés dans l'accompagnement professionnel des salariés et demandeurs d'emplois.

Nous intervenons plus régulièrement sur l'accompagnement VAE des **certifications CCI** (de niveau 4 à niveau 7), des **diplômes de Jeunesse et Sports**, sur le **DEAES** (3 spécialités) du Ministère des Solidarités et de la Santé.

Cependant, nos accompagnateurs peuvent intervenir sur tout niveau et domaine de certification et sont à l'écoute de vos besoins pour vous proposer et vous conseiller un accompagnement adapté à vos attentes.

Si nécessaire, un **dispositif complémentaire et individuel d'appui à l'écriture** peut vous être proposé en partenariat avec le Centre d'Etudes de Langue de la CCI. Ce dispositif peut être financé dans le cadre du CPF.

Vos compétences en action

Contact :

Sophie DUBOIS – 02 43 21 58 13

idc@lemans.cci.fr

Une équipe et des valeurs



Une équipe complémentaire vous accompagne de l'accueil à votre solution sur-mesure

Des consultants experts en gestion des parcours, en évolution et mobilités professionnelles avec une connaissance des partenaires et des dispositifs en matière de formation, d'orientation et de travail sur le projet.

- Des psychologues du travail au service des accompagnements.
- Des consultants experts en stratégie, accompagnement des changements dans l'entreprise et en gestion des Ressources humaines.
- Une professionnelle du droit du travail pouvant être sollicitée lors de demandes spécifiques.
- Un référent pour accompagner les personnes en situation de handicap



Enthousiasme ● Professionnalisme ● Réactivité ● Esprit d'équipe et de partage



<http://www.idcompetences.fr/>